



Le petit SUV urbain de Volvo, le XC40, devrait permettre à la marque suédoise de retrouver des conducteurs. De même que sa nouvelle S90 qui s'impose comme une alternative originale face aux marques allemandes.

classe A, etc.), qui représentent entre 25 % et jusqu'à 33 % de leur total VP. Les modèles de forte cylindrée (+12 CV fiscaux) reculent de - 8,7 %. En clair : les Réunionnais veulent une voiture luxueuse mais avec une motorisation plus sage qu'auparavant, ceci en raison des tarifs qui s'envolent avec le malus, la carte grise, l'octroi de mer, etc. Terminons sur une note d'humour : cela a peut-être un lien avec l'annonce de la reformation du groupe Abba, mais Volvo a créé la surprise en 2017 à La Réunion avec la nouvelle S90 et ses étonnantes phares en « marteau de Thor ». La belle Suédoise s'impose comme une alternative originale aux marques allemandes et a permis de relancer les ventes du constructeur à La Réunion, qui mise également beaucoup sur son nouveau petit SUV urbain, le XC40. ■

(* Le chiffre des ventes fourni par le SIV (système d'immatriculation des véhicules) est différent de quelques unités par rapport à celui fourni par AAA data (concessionnaires), en raison des délais d'immatriculation.



En dotant son modèle électrique i3 d'une batterie de plus grande capacité, BMW propose une autonomie d'au moins 300 km. De quoi rassurer.

ON TAXE LES GROSSES

Sur proposition des députés de La République en Marche, la loi de finances pour 2018 a créé une nouvelle taxe additionnelle sur la carte grise (article 963 A du code général des impôts, rubrique Y1 bis sur le certificat d'immatriculation). La taxe est due pour les véhicules de tourisme neufs et d'occasion (à l'exception des véhicules de collection) à partir de 36 CV fiscaux. Elle est de 500 euros par cheval fiscal (CV) à partir du 36e. Par exemple : 2 500 euros pour un véhicule de 40 CV fiscaux. Le montant total ne peut pas excéder 8 000 euros (soit 51 CV).

Voici par exemple ce qu'il en coûte pour obtenir le certificat d'immatriculation (carte grise) de la BMW M5 de 600 chevaux présentée dans l'Eco austral de mai 2018 (N°329) :

Taxe régionale (Y1) : 2 652 euros (52 CV x 51 euros) - Taxe additionnelle voitures de forte puissance (Y1bis) : 8 000 euros - Malus CO2 voitures de tourisme (Y3) : 10 500 euros (241 gr CO2/km, taxe maximum) - Taxe de gestion (Y4) : 4 euros - Redevance d'acheminement (Y5) : 2,76 euros. Soit un TOTAL (Y6) de 21 158,76 euros.

Taxe additionnelle sur les fortes cylindrées (+36CV)

| puissance fiscale | montant | puissance fiscale | montant |
|-------------------|---------|-------------------|---------|
| 36 CV | 500 € | 44 CV | 4500 € |
| 37 CV | 1000 € | 45 CV | 5000 € |
| 38 CV | 1500 € | 46 CV | 5500 € |
| 39 CV | 2000 € | 47 CV | 6000 € |
| 40 CV | 2500 € | 48 CV | 6500 € |
| 41 CV | 3000 € | 49 CV | 7000 € |
| 42 CV | 3500 € | 50 CV | 7500 € |
| 43 CV | 4000 € | 51 CV | 8000 € |